



**CENTRE DE FORMATION DE PREPARATEURS EN  
PHARMACIE HOSPITALIERE - CFPPH**  
Site IFPS du CHU de Tours – 2 rue Mansart – 37170 Chambray-lès-Tours  
Tél 02.47.47.80.18. – Fax 02.47.47.85.02.

**Madame Martine Le Verger**  
Conseiller Scientifique

**Madame Danièle Sauvanet**  
Directrice CFPPH

**Madame Emmanuelle Quemard**  
Formatrice CFPPH  
☎ 02.34.38.95.85  
[e.quemard@chu-tours.fr](mailto:e.quemard@chu-tours.fr)

**Secrétariat**  
☎ 02.47.47.80.18  
☎ 02.47.47.85.02  
[secretariat.cfpph@chu-tours.fr](mailto:secretariat.cfpph@chu-tours.fr)

**SIEGE ET COORDONNEES DU CENTRE DE FORMATION**

Il est situé sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé [IFPS]  
du CHRU de TOURS – 2 rue Mansart – 37170 CHAMBRAY LES TOURS

☎ **secrétariat : 02 47 47 80 18**

☎ **02 47 47 85 02**

✉ **[secretariat.cfpph@chu-tours.fr](mailto:secretariat.cfpph@chu-tours.fr)**

**METIER DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE**  
accessible aux personnes titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie

- Profession de santé
  - Secteur paramédical
    - Filière médico-technique

■ **DÉFINITION DU MÉTIER**

Le préparateur en pharmacie hospitalière est titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) : Diplôme de niveau III.

Il concourt aux préparations magistrales et hospitalières, à la qualité des prestations pharmaceutiques, à la dispensation, à la gestion des médicaments, des dispositifs médicaux et aux opérations de stérilisation.

## ACCESSIBILITÉ, ADMISSION ET FORMATION

### ■ ACCESSIBILITE

**Pré-requis** : être titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie. L'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est accessible selon 4 voies d'accès :

- voie initiale
- voie par apprentissage
- formation professionnelle continue
- validation des acquis de l'expérience (VAE)

### ■ CONDITIONS D'ADMISSION

#### • Dossier d'inscription

Pour les voies initiale, continue et apprentissage, il peut être demandé par courrier, téléphone, mail (secretariat.cfpph@chu-tours.fr) ou être retiré directement au secrétariat du CFPPH **à partir** :

➤ **DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2008** POUR LES VOIES INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE

➤ **DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008** POUR LA VOIE PAR APPRENTISSAGE

et doit être retourné au CFPPH

➤ **AVANT LE 6 MARS 2009** POUR LES VOIES INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE

➤ **AVANT LE 15 AVRIL 2009** POUR LA VOIE PAR APPRENTISSAGE

Capacité d'accueil : 32 places pour l'ensemble des voies.

#### • Date des sélections

VOIES	INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE	APPRENTISSAGE
ADMISSIBILITE	<b>lundi 30 mars 2009 – 10h-12h</b> l'épreuve écrite, anonyme, de 2h porte sur une question sanitaire en relation avec l'organisation pharmaceutique hospitalière notée sur 20 points	
ADMISSION	<b>Mercredi 3 juin et/ou jeudi 4 juin et/ou vendredi 5 juin 2009</b> l'épreuve orale, de 30 minutes consiste à l'explicitation d'un dossier de 5 pages fourni par le candidat sur ses motivations à suivre la formation, son expérience et son projet professionnel. (à retourner au CFPPH avant le jeudi 14 mai 2009)	Sélection sur dossier mi-mai 2009 <b>Sélection sur entretien</b> : mercredi 27 et jeudi 28 mai 2009

#### • Frais d'inscription aux épreuves de sélection

- 104 euros (tarif 2008) pour les voies initiale et professionnelle continue
- aucun droit d'inscription n'est demandé pour la voie par apprentissage

### ■ LES ETUDES

#### • Régime

Externat (possibilité d'hébergement pour la voie par apprentissage auprès du Centre de Formation des Apprentis en convention avec le CFPPH).

#### • Statut

**Étudiant** pour les voies initiale et professionnelle continue

**Apprenti** pour la voie par apprentissage

#### • Frais de scolarité

- 5500 euros (tarif 2008) pour les voies initiale et professionnelle continue. A ce jour, aucune bourse n'est accordée par le Conseil Régional.

## ■ FONCTION

Il exerce en pharmacie à usage intérieur (PUI) et participe sous l'autorité technique du pharmacien, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux. Il réalise des préparations magistrales et hospitalières et des préparations des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Il est soumis au secret professionnel.

## ■ PROFIL MEDICO-TECHNIQUE

En tant que prestataire de soins indirects, **il participe activement à la prise en charge globale du patient.**

Le préparateur en pharmacie hospitalière **possède une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies et un respect des règles et des procédures :**

- Il est rigoureux dans ses démarches et développe une logique méthodologique
- Il est consciencieux et fiable dans le temps et l'activité confiée
- Il est réactif face à un dysfonctionnement et possède un esprit critique
- Il est honnête et fait preuve d'objectivité dans la transmission d'informations
- Il est communicant mais respecte les règles de confidentialité et de secret professionnel
- Il est force de proposition

## ■ ACTIVITES PRINCIPALES

- Préparation, conditionnement de médicaments et réalisation de **préparations galéniques en zone protégée ou contrôlée**
- **Délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux stériles aux unités fonctionnelles**
- **Informations, explications et recommandations nécessaires sur le bon usage des médicaments**, des dispositifs médicaux stériles (DMS) et autres produits de santé
- **Constitution et contrôles des dotations de service** dans le respect des règles de détention et de conservation des médicaments et des DMS
- Maintenance de premier niveau des installations techniques propres à la PUI
- Conduite des opérations de **stérilisation des dispositifs médicaux**
- **Gestion des stocks** : inventaire, approvisionnement, gestion des périmés
- **Traçabilité** des médicaments dérivés du sang (MDS) et des DMS
- **Accueil et encadrement pédagogique** des nouveaux arrivants, des stagiaires

## ■ RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- Equipes médicales et paramédicales
- Agents administratifs de la pharmacie à usage intérieur
- Personnel soignant des unités de soins
- Services techniques pour les maintenances des matériels et appareillages
- Services logistiques pour les approvisionnements et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins et des risques infectieux
- Prestataires externes pour les maintenances d'équipements et les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux
- Au service du patient : délivrance de médicaments ...

## ACCESSIBILITÉ, ADMISSION ET FORMATION

### ■ ACCESSIBILITE

**Pré-requis** : être titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie. L'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est accessible selon 4 voies d'accès :

- voie initiale
- voie par apprentissage
- formation professionnelle continue
- validation des acquis de l'expérience (VAE)

### ■ CONDITIONS D'ADMISSION

#### • Dossier d'inscription

Pour les voies initiale, continue et apprentissage, il peut être demandé par courrier, téléphone, mail (secretariat.cfpph@chu-tours.fr) ou être retiré directement au secrétariat du CFPPH à partir :

➤ DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2008 POUR LES VOIES INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE

➤ DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008 POUR LA VOIE PAR APPRENTISSAGE

et doit être retourné au CFPPH

➤ AVANT LE 6 MARS 2009 POUR LES VOIES INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE

➤ AVANT LE 15 AVRIL 2009 POUR LA VOIE PAR APPRENTISSAGE

Capacité d'accueil : 32 places pour l'ensemble des voies.

#### • Date des sélections

VOIES	INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE	APPRENTISSAGE
ADMISSIBILITE	<b>lundi 30 mars 2009 – 10h-12h</b> l'épreuve écrite, anonyme, de 2h porte sur une question sanitaire en relation avec l'organisation pharmaceutique hospitalière notée sur 20 points	
ADMISSION	<b>Mercredi 3 juin et/ou jeudi 4 juin et/ou vendredi 5 juin 2009</b> l'épreuve orale, de 30 minutes consiste à l'explicitation d'un dossier de 5 pages fourni par le candidat sur ses motivations à suivre la formation, son expérience et son projet professionnel. (à retourner au CFPPH avant le jeudi 14 mai 2009)	Sélection sur dossier mi-mai 2009 <b>Sélection sur entretien</b> : mercredi 27 et jeudi 28 mai 2009

#### • Frais d'inscription aux épreuves de sélection

➤ 104 euros (tarif 2008) pour les voies initiale et professionnelle continue

➤ aucun droit d'inscription n'est demandé pour la voie par apprentissage

### ■ LES ETUDES

#### • Régime

Externat (possibilité d'hébergement pour la voie par apprentissage auprès du Centre de Formation des Apprentis en convention avec le CFPPH).

#### • Statut

Étudiant pour les voies initiale et professionnelle continue

Apprenti pour la voie par apprentissage

#### • Frais de scolarité

➤ 5500 euros (tarif 2008) pour les voies initiale et professionnelle continue. A ce jour, aucune bourse n'est accordée par le Conseil Régional.